

# Le PETIT JOURNAL

du Cercle Généalogique 92 Hauts de Seine - Section d'Asnières

Janvier - Juin - 2014

ISSN : 1765-477



## Le Mot du Bureau

### L'association a 30 ans cette année !!!

Nous fêterons ça le Samedi 11 Octobre de 10 h00 à 17h00 au Centre Robert LAVERGNE.

La généalogie vous intrigue, venez satisfaire votre curiosité et posez vos questions.

Attention, le virus risque de vous atteindre.

Chantal LEPERE-DOUCET  
Présidente



### Sommaire

Le Mot du Bureau	1
Forum des Associations	1
CG 92	2
30 ans du Cercle	2
Compte-rendu AG 2014	3 - 4
Archives militaires 14-18	5 - 7
Glanes généalogiques	7 - 8
Pavillon de l'Ermitage	8 - 11
Archives du Finistère	12
Pétition FFG	13 - 14
Planning 2014 - 2015	15
Réabonnement 2014	16

**RENDEZ-VOUS au  
FORUM des  
ASSOCIATIONS  
les 6 et 7  
Septembre 2014 à  
l'Espace CONCORDE  
venez nombreux**

## CERCLE GÉNÉALOGIQUE 92 HAUTS-DE-SEINE

### Section d'Asnières

<p><b>Association régie par la loi de 1901</b></p> <p>Fondée le 25.09.1984          J.O. le 19.10.1984 sous le N° 9605          Statuts déposés à la Préfecture Hauts de Seine le 15.07.1994 sous le N° 1419          Modification du CA du 6.4.2013</p>	<p><b>Site Internet CG92</b>  <a href="http://cg92.free.fr">http://cg92.free.fr</a></p> <p>Cercle affilié à la          Fédération Française de Généalogie et à          l'Union Généalogique Francilienne</p>
<p><b>Présidents d'honneur</b></p> <p>M. Jean-Louis GLAZIOU          M. Michel PATRY          M. André-Christian DAGET</p> <p><b>Conseil d'Administration</b></p> <p>M<sup>me</sup> Josiane BELLIDO          M. Pierre-Etienne CAHANIN          M<sup>me</sup> Chantal DOUCET-LEPERE          M. Lionel FAVRE          M<sup>me</sup> Brigitte HUA          M. Jean-François TARDIVEL</p> <p><b>Bureau</b>  <u><b>Président</b></u>  <b>Chantal DOUCET-LEPERE</b>  <u><b>Vice-présidents</b></u>  <b>Pierre-Etienne CAHANIN</b>  <b>Jean-François TARDIVEL</b>  <u><b>Trésorière</b></u>  <b>Josiane BELLIDO</b>  <u><b>Secrétaire</b></u>  <b>Brigitte HUA</b></p>	<p><b>Siège social</b></p> <p>Maison des Associations          8 rue Armand NUMES          92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE          Code APE 913E          N° SIRET 499 249 456 00017</p> <p><b>Adresse des réunions</b></p> <p>Centre Robert LAVERGNE          Salle EST          11, rue Robert LAVERGNE          92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE</p> <p>Permanences          1<sup>er</sup> samedi de 10h à 12h          2<sup>ème</sup> mardi de 14h à 17h          3 ou 4<sup>ème</sup> samedi de 14h à 17h          Cotisation annuelle 25,00 Euros</p> <p>Adresse postale          Maison des Associations          8 rue Armand NUMES          92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE          Courriel <a href="mailto:cg92@free.fr">cg92@free.fr</a></p>

## Les 30 ans du CG 92 le 11 Octobre 2014

Quelques sujets qui seront certainement exposés lors de la journée anniversaire :

- Généalogie VOYER d'ARGENSON
- Généalogie Louis VUITTON
- Cartes postales sur les métiers
- Deux générations après, retour à ASNIERES
- Un grand-père aviateur
- Les ponts d'ASNIERS
- ...

## Compte rendu de l'AG du 05 Avril 2014

Ce jour : 13 présents + 7 pouvoirs  
Précédente AG : le 6 avril 2013

### Le conseil d'administration n'a pas changé

Il est toujours composé de :

Chantal Lepère : Présidente

Pierre Etienne Cahanin , Jean François Tardivel : Vices Présidents

Josiane Bellido : Trésorière

Lionel Favre : Rédacteur du petit journal

Brigitte Hua : Secrétaire

Le rapport moral et le rapport financier sont à la disposition des adhérents dans la salle de réunion du club. Ils seront par ailleurs publiés dans le prochain petit journal.

-----

Chantal nous expose le rapport moral :

La déclaration du nouveau bureau a été faite presque dans les temps à la préfecture !  
Il nous reste à transmettre à la mairie

2 sorties (que tous ont trouvées très intéressantes sur Paris cette année) la Tour de Jean Sans peur et la visite de l'Ermitage.

Les comptes-rendus sont faits mais ne sont pas visibles sur le site du fait des problèmes d'accès à ce dernier.

Il faudrait arriver à mieux s'organiser cette année pour intéresser de nouveaux adhérents : 10 personnes intéressées au forum mais personne n'est venu à l'après-midi « portes ouvertes ».

Perte de 3 adhérents cette année.

Pour mieux attirer les nouveaux adhérents : proposition de :

Faire un article dans le journal d'Asnières

Profiter des 30 ans du cercle

Quitus à l'unanimité au rapport moral

-----

Josiane nous expose le rapport financier.

Du fait de la perte de 3 adhésions 28/31 l'an dernier, baisse de 10% du budget (700/780€)  
La subvention de la ville est restée identique.

Les mails permettent une nette diminution des frais postaux (qui ont néanmoins été un peu plus importants cette année que l'an dernier).

Le reste des postes varie en fonction de la hausse ou non des différents abonnements.

Le poste assurance est cher. Il faudrait voir comment le baisser (la valeur assurée des biens

matériels devrait être revue à la baisse du fait de la « vétusté » de certains de nos matériels : lecteur de microfilm et informatique) cela devrait entraîner une baisse du cout forfaitaire.  
Josiane va revoir ce point avec la Macif  
Les comptes présentent un solde positif de 102,64€

Quitus à l'unanimité à la trésorerie

### Questions diverses

A la prochaine assemblée prévoir la discussion et le vote sur une augmentation éventuelle des cotisations.

Le club aura 30 ans fin septembre 2014.  
En profiter pour faire une journée « porte ouverte », pour inviter anciens et nouveaux adhérents et pour avoir plus de visibilité sur Asnières et les communes environnant le centre Robert Lavergne.

Décision d'utiliser la date de réunion du 17 mai pour réfléchir à l'organisation de cette fête  
Où : centre Robert Lavergne, dans quelle salle ...,  
Quand : le 11 octobre ou après les vacances de la Toussaint ?  
Comment ?

Un mail début mai rappellera à tous les adhérents l'importance d'être présents à cette réunion du 17 mai et de participer à l'organisation de cet anniversaire !

Prévoir le planning de l'année prochain en relation avec la fête évoquée. (idem le 17 mai)

Le prochain forum sera vraisemblablement le WE des 6 et 7 septembre.  
Il faut revoir le système des panneaux qu'on utilise pour le forum et pour d'autres manifestations éventuelles qui commence à être bien vieux et prévoir un budget pour en changer tout ou partie.  
Il faudrait aussi changer le contenu de ce qu'on accroche pendant ce forum et qui commence à être un peu « ancien ».

Le site n'est plus accessible. Lionel se propose de voir avec Jean François comment sortir de ce problème et faire migrer le site chez un autre hébergeur.

Plus aucun intervenant ayant des questions, la séance est levée.



# ARCHIVES MILITAIRES ET GUERRE 1914 - 1918

## Séance diaporama du 29 Mars 2014

Claude Naudet a proposé aux adhérents du CG92 de visionner un diaporama élaboré et commenté par lui-même sur la Première Guerre Mondiale et les Archives Militaires.

Il nous détaille pas à pas les informations que l'on peut collecter concernant la personne Militaire (le sujet de recherches) comme les états de service par exemple. Mais avant de se lancer dans les archives, il convient de rechercher dans les documents personnels et familiaux : livret militaire, médailles, courrier de l'armée, correspondance...

Internet est là aussi pour aider : Léonore (légion d'honneur), Mémoire des hommes (Morts pour la France – JMO Journal de Marche et des Opérations), Chemin de mémoire (sépultures)...

Les pièces des archives militaires sont communicables au bout de 120 ans, sauf dérogation pour les ascendants directs. Les archives militaires sont « compartimentées » et conservées sur des sites différents suivant le grade (officiers, sous-officiers), le type (médaille militaire, décorations...). A noter que pour les archives médicales hospitalières, situées à Limoges, elles ne sont communicables qu'au bout de 150 ans !

On découvre aussi des timbres français édités à l'occasion des dates « anniversaires » par décade : « Armistice du 11 Novembre 1918-1988 », « La Voie Sacrée Verdun 1916-1976 »... ou d'autres par thème « Verdun et les tranchées », « La fin du conflit ».

Une diapo très marquante : la classification des zones géographiques ... suivant l'importance des dommages dans le Nord et l'Est de la France en 1914-1918.

Présentation photographique de quelques Monuments aux Morts et du Mémorial aux chevaux qui ont péri dans ce terrible conflit.

Sans oublier les décorations militaires : Croix de Guerre 1914-1918, médaille des Evadés, Croix du Combattant. Médailles commémoratives, médailles non officielles (médaille des rescapés de l'Aisne, médaille de la Marne, médaille de Verdun...)

Ensuite on apprend la composition d'une armée (Armée, Corps d'Armée, Division, Brigade...) et les citations dont le décret d'application du 23/04/1915 fixe des niveaux aux différents actes de vaillance des cités (étoiles, palmes, étoiles et palmes). Le record de nombres de citations revient à René Fonck (1894-1953) avec 28 palmes et 1 étoile pour 75 victoires en combats aériens. Des ambulanciers(ères), des aumôniers, des infirmiers(ères) et même, en 1916, un pigeon voyageur nommé Vaillant furent honorés d'une citation.



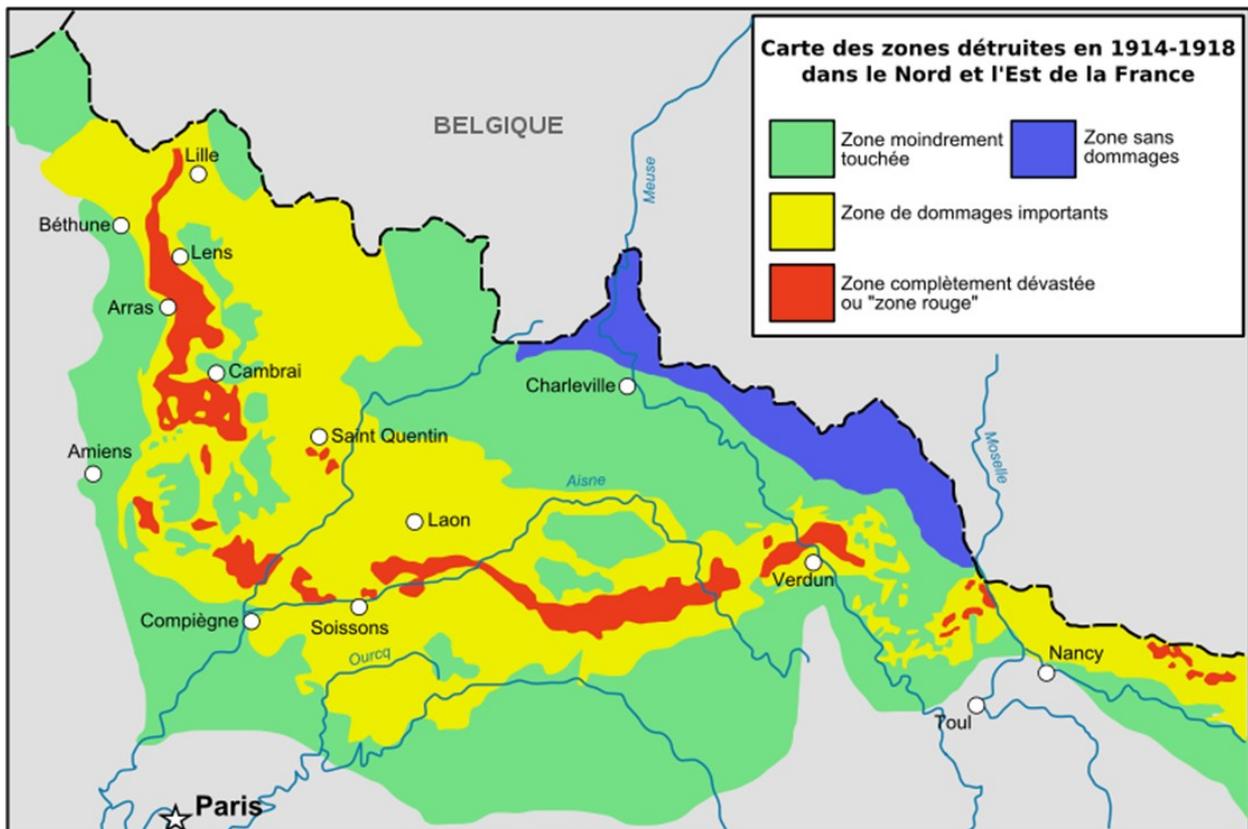
**Uniforme avec chevrons d'ancienneté et de blessure plus fourragère**



**Monument de CHIPILLY (80) en hommage aux chevaux morts**

Photographie d'un soldat français portant sur les manches des chevrons renversés qui indique la durée de présence au front ainsi que le nombre de blessures de guerre.  
 Pour terminer quelques œuvres d'artistes ayant participé au conflit tels Poulbot, Otto Dix, Jean Le Fort, Marcel Gromaire et des écrivains tels Alain Fournier, Apollinaire, Henri Barbusse, André Maurois, Charles Péguy.

**Josiane BELLIDO (adhérente n° 112)**



**Classification suivant l'importance des dommages**



## Glanes généalogiques

Mon père lorsqu'il est né en 1907 était Autrichien, son village se situant à la frontière avec l'Italie. Après la guerre 1914-1918 (1915-1919 pour lui), il est devenu Italien. C'est un peu l'histoire de l'Alsace qui, d'Allemande est redevenue Française à la fin des hostilités. Lors de mes recherches, un cousin m'a fait parvenir un récit qui figure sur le registre des baptêmes de la paroisse de LIZZANA. Jusqu'à la fin de 1918, le Trentin-Haut-Adige (Italie du Nord) faisait partie de l'empire Austro-hongrois. Quand, le 24 mai 1915, l'Autriche déclara la guerre à l'Italie, les habitants du village Lizzana (Commune de Rovereto au Nord-Est du Lac de Garde) furent « évacués » dans des camps en Tchécoslovaquie. Cela est notifié dans le registre des naissances : En voici la transcription :

*"Le 27 mai 1915 après avoir reçu l'annonce précipitée du 25, toute la population de la commune et de la paroisse, à cause de la déclaration de la guerre de l'Autriche au Gouvernement d'Italie du 23/24 mai courant, a dû émigrer et se disperser, dans la confiance de pouvoir revenir dans quelques semaines (!!!). Quelques familles sont déjà parties pour un temps se réfugier dans le Val di Non (Tenno, Cles, Cueno, Terres, Malosco), quelques autres à Rovere della Luna. Le plus grand nombre part pour quatre très longs (interminables) jours de*



**Le village de LIZZANA en 1919**

*voyage, et va se disperser en Moravie, district politique de Boscovice dans 117 localités ou villages, d'autres, autour de 20 familles, dans la Bohême méridionale, district politique de Kaplitz, en principe à Fridberg et alentour dans la selva boema, un peu à Kaplitz même, Deutschland Beneschau, Slahoufurton. Tous souffriront de gênes en tout genre. Ils reviendront dans la patrie début (1-5) février 1919, et la retrouveront presque entièrement détruite!!! Seules très peu de maisons (une vingtaine environ) étaient d'une façon ou d'une autre habitables, mais sans fenêtres ni portes, et aussi celles-ci étaient occupées par des pauvres prisonniers de guerre (sales) sales et affamés.*

*Si je peux avoir le temps, j'écrirai à part une petite chronique de la période d'une telle douloureuse et larmoyante aventure, dont je ne me souviens pas d'une semblable dans aucun peuple du passé et qui peut seul se comparer à l'arrivée du peuple hébreu en esclavage à Babylone\*."*

Innsbruck, du 28-/02/1916 au 10/02/1919

don Giobatta Panizza

\*Nabuchodonosor II (Roi de Babylone) prit Jérusalem (587 av. JC) et déporta beaucoup de ses habitants.

\*\*Lizzana avant guerre : 2106 habitants – 350 maisons.

Le traité du Trianon, annexe de celui Versailles signé en juin 1919, démantèle l'empire austro-hongrois. Ainsi l'Italie récupère les provinces germanophone de Bolzane (sud-Tyrol) et italienne de Trente, la ville de Trieste, la péninsule de l'Istrie et la ville de Zaraen Dalmatie). Toutefois, la province de Bolzane est officiellement bilingue depuis la seconde moitié du XXe siècle.

**Liliane LEBLANC**



## **LE PAVILLON DE L'ERMITAGE ET LE QUARTIER DE CHARONNE**

**Sortie du 12 OCTOBRE 2013 A PARIS**

A l'origine le château de Bagnole était la propriété de Marie de Bourbon Soisson. En 1719 la duchesse d'Orléans, fille naturelle et légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan, épouse du Régent en fait l'acquisition. Elle fera agrandir le château et le parc qui deviendra l'un des plus beaux de la région sur une étendue de 80 ha. Les jardins sont attribués à Desgots, neveu de Le Nôtre.

La duchesse fait bâtir entre autres le pavillon de l'Ermitage, appelé « folie » ou maison d'agrément, pour le plaisir des yeux, entre 1723 et 1727. Ce bâtiment ne sera utilisé qu'à la belle saison, pas de chauffage, mais largement ouvert sur le parc par trois baies.

Morcelé en 1770, le domaine fut vendu en parcelles. En 1772, l'Ermitage est transformé en confortable maison d'habitation pourvue d'huisseries et de cheminées.

Après plusieurs propriétaires, le pavillon est vendu en 1887 à l'Assistance Publique. En 1892 est inauguré l'hospice Debrousse bâti sur l'emplacement du château de Bagnole. L'hospice s'agrandit et se modernise. Depuis 1972, il est rattaché au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

L'Ermitage est transformé en bureaux au rez-de-chaussée et en appartement au premier étage et sert ainsi de logement de fonction. Mais, désaffecté et isolé de l'hospice, il bénéficie en 1987

de restaurations importantes, en particulier la toiture. En février 2005, il s'ouvre au public pour la première fois grâce à l'association des Amis de l'Ermitage.

Nous découvrons dans le vestibule ovale des peintures en grisaille œuvres de Jean Valade dont les personnages sont des figures de saints-ermite, Sainte-Azelle et Sainte Rosalie.

Dans le salon nord, nous admirons les peintures murales de style grec, et deux vitrines où sont exposées dans l'une le service à chocolat (une réplique) de la duchesse d'Orléans. A cette époque, le chocolat est exclusivement consommé liquide. L'autre vitrine dévoile une baignoire, une coiffe. Devenue veuve, la duchesse d'Orléans veut combattre le principal défaut de l'aristocratie, l'oisiveté. Elle se met à travailler de ses mains en créant une coiffe de dentelles, sorte de fichu ne recouvrant pas la nuque.

Nous continuons notre visite dans le quartier de Charonne qui dans les années 1830 - 1850 était prospère : commerce du vin en plein essor, cultures maraîchères, cultures de légumes.

On poursuit dans la rue du Parc-de-Charonne, les murs cachent le réservoir d'eau de Charonne à droite et le cimetière à gauche. C'est le seul exemple à Paris de cimetière encore attenant à son église, St-Germain de Charonne, déclarée de mise en péril par un arrêté. On traverse le cimetière où l'on découvre deux sépultures locales « Bègue dit Magloire » dont l'épithaphe « *Bègue dit Magloire, peintre en bâtiments, patriote, poète, philosophe et secrétaire de Monsieur de Robespierre* » est exagérée dicit notre conférencière, et Ernest Mader, industriel en peinture 1852-1903. Signalons également les tombes des deux fils d'André Malraux et de leur mère Josette Clotis ainsi que celle de l'acteur Pierre Blanchard (1892-1961).

Nous traversons la place St-Blaise et empruntons la rue du même nom, bordée de vieilles maisons récemment réhabilitées. Remplacés dans un premier temps par des grandes tours des années 1960 qui dominent désormais le quartier, les îlots insalubres ont laissé la place depuis 15 ans à des petits immeubles mieux intégrés et à des petites places.

Nous terminons cette visite dans cette partie du vingtième arrondissement de Paris un peu méconnu mais fort intéressant. A (re)découvrir !

**Josiane Bellido (adhérent n° 112)**





**Peinture en grisaille**



**Bagnolette**



**Peinture murale style grec**



**Service à chocolat**



**L'église Saint-Germain de Charonne**



**Le cimetière de l'église Saint-Germain de Charonne**





## **Pétition de la Fédération Française de Généalogie** **ARCHIVES NUMÉRIQUES : POUR UNE LOI DE PROGRÈS**

**La Fédération Française de Généalogie**, après avoir pris connaissance de l'avant projet modificatif de la loi de 2008 et de son étude d'impact

### **CONSIDERANT :**

que dans l'exposé du projet de loi modificatif de la loi de 2008, il est indiqué que les modifications envisagées ont pour but d'adapter la loi à l'environnement numérique, que les services d'archives dans la presque totalité des départements mettent en ligne de très nombreux documents (état civil, registres paroissiaux, cadastre, recensements, cartes postales, registres matricules, répertoires des notaires, etc..), que les originaux des archives, après leur numérisation, deviennent inaccessibles, qu'il ne semble pas y avoir, toutefois, de véritable traduction de cette adaptation aux mises en ligne sur Internet,

**demande, au nom des généalogistes de France, qu'il soit inscrit dans la loi que les données numériques concernant des originaux retirés de la consultation soient accessibles librement et gratuitement, quel que soit le mode de diffusion utilisé par les services (intranet et internet) ;**

### **CONSIDERANT :**

que la loi doit déterminer de façon précise les conditions d'accès et de communication des archives,

**demande, au nom des généalogistes de France, que les accès aux données soient sans contrainte ;**

### **CONSIDERANT :**

que l'étude d'impact constate des dysfonctionnements dus à une mauvaise compréhension de la définition des archives et pointe la confusion qui existe entre support et contenu de l'information,

**demande, au nom des généalogistes de France, qu'il soit inscrit clairement dans la loi que le contenu de l'information, qui se trouve dans les supports, peut être utilisé et réutilisé, librement et gratuitement sans aucune formalité préalable ;**

### **CONSIDERANT :**

que des distorsions importantes existent entre les délais de communication des archives physiques prévus par la loi de 2008 et les délais de communication des données numériques des archives, à la suite des décisions de la CNIL,

**estime que le problème principal se situe bien au-delà de l'harmonisation des délais et qu'il trouve en fait sa source dans l'interprétation de la notion de donnée personnelle. Quand la donnée personnelle s'efface-t-elle pour rentrer dans l'histoire ou dans l'oubli des mémoires ?**

Si la Fédération Française de Généalogie admet la nécessité de protéger les données concernant des personnes vivantes, elle rappelle que la Cour de Cassation, dans de nombreux arrêts, a décidé que le respect dû à la vie privée s'éteignait lors du décès des personnes. Elle demande donc, au nom des généalogistes de France, que ce principe soit généralisé par la CNIL, tout en admettant que quelques dérogations puissent intervenir pour des données particulièrement sensibles, à lister précisément par cette commission. Qu'en conséquence, dans la future loi, pour des données non sensibles, leurs images numérisées, leurs indexations soient possibles pour les personnes décédées et qu'à défaut de connaître la date de décès, le *dies ad quem*\* soit fixé à 100 ans pour les actes de naissance et 75 ans pour les actes de mariage.

\*délai à partir duquel

**Généalogistes de France, signez la pétition lancée en ligne sur**

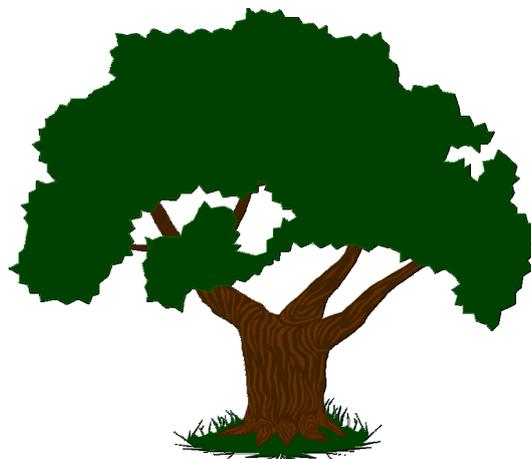
<https://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/archives-num%C3%A9riques-pour-une-loi-de-progr%C3%A8s>

**Pour un accès rapide et immédiat à la pétition, allez sur le site [www.genefede.eu](http://www.genefede.eu) et cliquez sur le lien indiqué.**

Une initiative de la

**Fédération Française de Généalogie**  
Tour Essor 93  
14, rue Scandicci  
93508 PANTIN CEDEX

[www.genefede.eu](http://www.genefede.eu) - [www.bigenet.org](http://www.bigenet.org)





## CERCLE GENEALOGIQUE 92 HAUTS-DE-SEINE

### Section d'Asnières

Site Internet : <http://cg92.free.fr/>

Adresse courriel : [cg92@free.fr](mailto:cg92@free.fr)

Vous aimez la généalogie et l'histoire

### Vous voulez connaître l'histoire de vos ancêtres

Alors, venez rejoindre notre équipe

Vous trouverez parmi les adhérents aide et conseils pour débiter vos recherches

Petits et grands seront les bienvenus.

Vous aurez à votre disposition notre bibliothèque, des lecteurs de microfilms et microfiches,  
une aide pour les logiciels de généalogie

-----

### Calendrier provisoire pour l'année 2014/2015

**Les 6 et 7 Septembre 2014 Forum des Associations** (Le Cercle sera présent les 2 jours)

Samedi de 10 h à 12 h Salle EST	Mardi de 14 h à 17 h Salle EST	Samedi de 14 h à 17 h Salle EST
<b>Les 6 et 7 septembre 2014 : Forum des Associations</b>		
3 ou 20 septembre 2014	17 septembre 2014	20 ou 27 septembre 2014
4 octobre 2014	7 octobre 2014	----
<b>EXPO : 30 Ans de la Création du Cercle 11 octobre 2014</b>		
15 novembre 2014	19 novembre 2014	29 novembre 2014
6 décembre 2014	9 décembre 2014	----
<b>Année 2015</b>		
10 janvier 2015	13 janvier 2015	24 janvier 2015
14 février 2015	3 février 2015	---
<b>Visite « XXXXX » 21 mars 2015</b>		
<b>14 mars 2015 AG</b>	17 mars 2015	28 mars 2015
<b>« Assemblée Générale » 14 mars ou 18 avril 2015 MATIN</b>		
<b>5 avril 2015 AG</b>	14 avril 2015	---
<b>Visite « XXXXX » juin 2015</b>		
?? mai 2015	20 mai 2015	---
6 juin 2015	9 juin 2015	20 juin 2015
<b>VACANCES</b>		

Nous serons heureux de vous accueillir dans nos locaux situés :

**Centre Robert Lavergne - Salle Est**

**11, rue Robert Lavergne**

**92600 ASNIERES-SUR-SEINE**

Cercle affilié à la Fédération Française de Généalogie et à l'Union Généalogique Francilienne

CERCLE GENEALOGIQUE 92 HAUTS-DE-SEINE Section d'Asnières

Site Internet : <http://cg92.free.fr>

Adresse courriel : [cg-92@free.fr](mailto:cg-92@free.fr)

Adresse postale : Maison des Associations  
11 avenue LAMARTINE – 92600 ASNIERE-sur-SEINE

## BULLETIN DE REABONNEMENT 2014 (Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2014)

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Adresse courriel \_\_\_\_\_

Avez-vous débuté dans vos recherches ? \_\_\_\_\_ Départements recherchés \_\_\_\_\_

- L'adhérent, après avoir étudié et établi sa liste de patronymes : autorise \* n'autorise pas \*

le Cercle à insérer sa liste dans un fascicule diffusé à d'autres Cercles Généalogiques à titre d'échanges et de recherches. (Décret de la Commission Nationale Informatique et Libertés "CNIL" du 28.01.1981).

- En cas de demande de renseignements patronymiques émanant d'Internet, de Cercles Généalogiques ou d'autres sources, l'adhérent autorise-t-il la diffusion de ses coordonnées ? oui \* non \*

- L'adhérent a-t-il des disponibilités pour effectuer :

- des recherches aux Archives oui \* non \*

- de la saisie sur ordinateur oui \* non \*

L'adhérent est-il membre d'autres Cercles généalogiques ? oui \* - non \*, si oui lesquels ? \_\_\_\_\_

Quelles sont les attentes de l'adhérent vis-à-vis du CG-92 ? \_\_\_\_\_

La bibliothèque comporte livres et revues. Elle est à la disposition des membres pour consultation. Un service de prêt est assuré mais, pour que tout adhérent puisse en bénéficier, le temps de prêt à domicile ne peut excéder un mois. Les listes de patronymes et dépouillements sont consultables lors des réunions.

\* *Rayer la mention inutile*

- Cotisation annuelle : **25 €**, à l'ordre de : CERCLE GENEALOGIQUE 92 HAUTS-DE-SEINE

Date de l'adhésion \_\_\_\_\_ N° d'adhérent \_\_\_\_\_

Signature :

**Association régie par la loi de 1901**

**Siège social** : Maison des Associations, 8 rue Armand NUMES - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

**Adresse des réunions** : Centre Robert Lavergne, 11, rue Robert Lavergne – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE  
Cercle affilié à la Fédération Française de Généalogie et à l'Union Généalogique Francilienne